

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE COMPLÉMENTAIRE

Sur une installation classée pour la protection de l'environnement soumise à AUTORISATION

Par arrêté n° 36-2025-11-12-00001 du 12 novembre 2025, une enquête publique complémentaire sera ouverte au sujet de l'installation classée suivante :

Société LHOIST FRANCE OUEST - Développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER

◆ **OBJET** : Demande d'autorisation environnementale en vue du développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux sur le territoire de la commune de SAINT-GAULTIER

◆ **RESPONSABLE DU PROJET** : Société LHOIST FRANCE OUEST - 15, rue Henri Dagelier - 38 100 GRENOBLE

◆ **EMPLACEMENT DE L'INSTALLATION** : développement d'un projet de biomasse dans l'usine de production de chaux sur la commune de SAINT-GAULTIER.

◆ **DURÉE DE L'ENQUÊTE** : du vendredi 5 décembre 2025 – 9h15 au vendredi 19 décembre 2025 – 17h00

◆ **LE DOSSIER** d'enquête publique complémentaire, dans sa version révisée ainsi que le mémoire en réponse répondant aux questions soulevées par le commissaire enquêteur dans son rapport du 26 mai 2023, l'avis de l'autorité environnementale et la réponse écrite du pétitionnaire, est consultable :

- sur le site internet des services de l'État dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur support papier, aux jours et heures habituels d'ouverture du public de la mairie à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER :

◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 14h00 à 17h30 ;
◆ le samedi de 9h00 à 12h15

- sur poste informatique, à la préfecture de l'Indre, salle 325, sur prise de rendez-vous uniquement, auprès du bureau de l'environnement (02.54.29.50.00), aux jours et heures suivants :
◆ du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 16h00.

Ce dossier pourra, en cours d'enquête et à la demande du commissaire enquêteur, être complété par des documents utiles à la bonne information du public.

◆ **OBSERVATIONS ET PROPOSITIONS** : pendant la durée de l'enquête complémentaire, le public pourra formuler ses contributions :

- par courriel à l'adresse mail suivante : pref-be-epc-usine-lhoist@indre.gouv.fr Ces observations et propositions recueillies par courrier électronique seront consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse suivante :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> ;

- sur le registre d'enquête unique à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER ;

- par correspondance à la mairie de SAINT-GAULTIER, 9 place de l'Hôtel de Ville, 36 800 SAINT-GAULTIER – à l'attention du commissaire enquêteur qui les annexera au registre d'enquête unique.

- Les contributions du public reçues avant le vendredi 5 décembre 2025 – 9h15 et après le vendredi 19 décembre 2025 – 17h00 ne seront pas prises en compte.

- Les observations du public sont communicables aux frais de la personne qui en fait la demande pendant toute la durée de l'enquête.

◆ Le public pourra également obtenir des informations sur le projet auprès de Monsieur Sébastien BAULIMON, directeur de l'usine de SAINT-GAULTIER pour le compte de la Société LHOIST FRANCE OUEST, Route de Buzançais – 36 800 SAINT-GAULTIER - ou sebastien.baulimon@lhoist.com - 02 54 47 02 04, ou auprès de la préfecture de l'Indre – Direction de la modernisation interministérielle et de l'environnement – Bureau de l'environnement – Place de la Victoire et des Alliés – CS 80 583 – 36 019 CHÂTEAUROUX Cedex.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

◆ M. René SOUDÉ, retraité de la Fonction Publique a été désigné en qualité de commissaire enquêteur.

◆ Par ailleurs, M. Dominique BERGOT, ingénieur retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur suppléant.

◆ Il siégera à la salle située 11 place de l'Hôtel de Ville à SAINT-GAULTIER, afin de recevoir les observations et propositions du public aux jours et heures de permanence mentionnés ci-après :

- le vendredi 5 décembre 2025 – de 9h15 à 12h15 ;
- le vendredi 19 décembre 2025 – de 14h00 à 17h00.

◆ Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront consultables, pendant un an à compter de la clôture de l'enquête publique complémentaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, à la Préfecture de l'Indre, Bureau de l'Environnement et sur le site internet des services de l'Etat dans le département de l'Indre <https://www.indre.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE> .

◆ À l'issue de la procédure réglementaire, le Préfet de l'Indre prendra, soit un arrêté de refus, soit un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions à respecter.

Cet avis est affiché sur les lieux prévus pour la réalisation du projet par le pétitionnaire, à la mairie de SAINT-GAULTIER, commune siège de l'enquête publique complémentaire ainsi que dans les mairies de Rivarennes, Nuret-le-Ferron, Chasseneuil, Le Pont-Chrétien-Chabenet et Thenay. Il est également publié sur le site internet des services de l'Etat dans l'Indre à l'adresse :

<https://www.indre.gouv.fr/Actions de l'Etat/Environnement/I.C.P.E/Dossier-Autorisation-ICPE>